

## La santé au-delà des frontières



**Katia Haquin, en charge du projet et Daniel Reine, président du CRAM nord-est présentent le portail Internet Santé Transfrontalière.**

Un portail Internet qui répond à toutes les questions sur l'accès aux soins à l'étranger. Les habitants d'un département transfrontalier comme les Ardennes pourront désormais consulter des informations claires et personnalisées sur leurs droits à la santé dans le pays voisin.

Dans le cadre d'un programme européen de coopération transfrontalière, Interreg 2, et dans l'objectif de respecter le droit à la libre circulation des personnes, l'observatoire transfrontalier de la santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg, Luxlorsan, a mis en place un groupe de travail autour de la problématique de l'accès aux soins. Un constat : il est indispensable d'améliorer l'information des résidents transfrontaliers.

Pour se faire, un outil interactif a été initié à destination d'une population tant salariée, étudiante que retraitée. Ce portail Internet doit permettre aux patients de connaître leurs droits en matière d'accès

aux soins, que ce soit en France, en Belgique ou au Luxembourg et quelle que soit leur nationalité.

En parallèle de cette volonté d'information, Luxlorsan vise à améliorer la coopération transfrontalière en matière de santé. Des conventions interhospitalières ont été signées entre ces trois pays dans le but de simplifier les procédures administratives et financières.

Enfin, Luxlorsan travaille actuellement sur un autre projet. Toujours dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins, on voudrait que les SMUR des différents pays puissent passer les frontières sans autorisations afin de privilégier l'intervention rapide. Avec cette convention, un patient de Givet par exemple serait plutôt pris en charge par les urgences belges.

**M.B.**

Pour consulter les informations sur l'accès aux soins à l'étranger : [www.santetransfrontaliere.org](http://www.santetransfrontaliere.org)